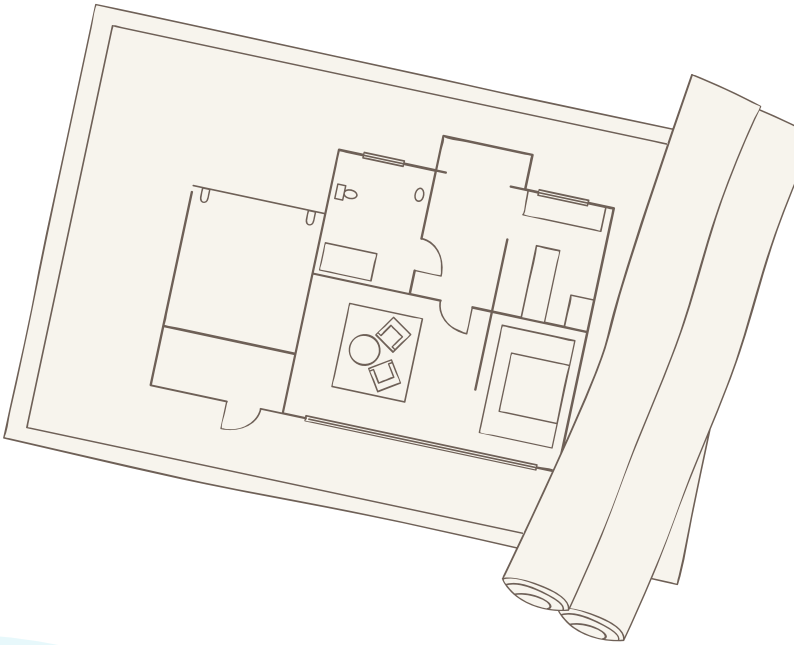

GROUPE D APPUI ET DE CONSEIL EN ARCHITECTURE PSYCHIATRIQUE

SEPTEMBRE 2025

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION

Le Groupe de travail architecture et psychiatrie a vu le jour en novembre 2020 à l'initiative de la Conférence nationale des présidents de CME de CHSP et l'Union des Architectes Francophones en Santé (UAFS).

Une première journée de travail, qui s'est tenue le 12 novembre 2020 en visioconférence, a officialisé la création de ce groupe. Elle a réuni des professionnels œuvrant dans le domaine de la santé mentale. Cela fût l'occasion de présenter des projets réalisés ou en cours de réalisation. Des réunions bimensuelles ont ensuite permis de développer la finalité du groupe et ses conditions d'existence.

Sa vocation est de regrouper les différents acteurs concernés par l'amélioration des conditions d'accueil des patients et de travail pour le personnel, au premier rang desquels figurent les associations de patients et de famille des patients.

Son appellation devient le Groupe d'Appui et de Conseil en Architecture Psychiatrique (GACAP) courant du second semestre 2022.

STRUCTURATION DU GROUPE

Aujourd'hui le groupe est intégré depuis septembre 2022 à la Commission Nationale de la Psychiatrie dans le cadre du pôle 4 : Traitement, recherche et innovation sous le nom "Innovation hospitalière et architecture".

Cette sous-commission est pilotée par Mme Claude Finkelstein, Présidente de la FNAPSY et le Dr Christophe Schmitt, Président de la Conférence nationale des présidents de CME de CHS.

PARTICIPANTS

-Dr **Christophe Schmitt**, psychiatre et Président de la Conférence nationale des Présidents de CME de CHSP ;

-Messieurs **Jérôme Terlaud** et **Bruno Laudat**, Architectes - UAFS ;

-Mme **Claude Finkelstein**, Présidente de la Fédération Nationale des Associations d'usagers en Psychiatrie (FNAPSY) ;

-Dr **François Appavoupoullé**, Président de CME et M. **Michal Nowakowski**, Directeur Adjoint Investissement/Travaux (EPSMR);

-Dr **Thierry Brenot**, Président de CME, Centre Hospitalier T. Roussel (Montesson)

-M. **Thomas PERON,** Directeur projet immobilier et services techniques, représentants de l'Association des Etablissements du service public de Santé Mentale (AdESM) ;

-Mme **Maud Morardet** et M. **Gwenaël Pillon,** représentants de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP) ;

-M. **Hugo Maes**, Programmiste ;

-Dr **Marie-José Cortès**; Praticien Hospitalier, Centre Hospitalier F. Quesnay (Mantes la Jolie)

-Mme **Pascaline Chenillot**, Ingénieure hospitalière

-Mme **Nathalie Berriau**, Coordinatrice générale, Ascodocpsy.

La liste n'est pas exhaustive et ce groupe vise à intégrer toutes les personnes et institutions qui se sentent concernées par l'amélioration des conditions d'accueil des patients en psychiatrie et des conditions de travail pour le personnel.
C'est le cas de l'AJPJA et du LAB-AH avec lesquels des contacts ont été pris.
En 2025 un partenariat avec le réseau Ascodocpsy a été mis en place.

La diversification de participants permettra d'étendre le périmètre de la réflexion.

PRINCIPES DE TRAVAIL

1/ Une architecture spécifique est nécessaire aux soins psychiatriques

La construction de bâtiments destinés à accueillir des patients souffrant de troubles psychiatriques a obéi à partir des années 1970 aux mêmes règles que n'importe quel bâtiment hospitalier. La spécificité des soins psychiatriques n'a recommencé à être prise en compte qu'à partir des années quatre vingt dix : durée des séjours plus longs, compréhension des vertus de la déambulation dans des espaces commun, importance du design interne et externe pour lutter contre la stigmatisation etc. Même si l'histoire a montré les limites du recours à un modèle préétabli, les besoins spécifiques des patients pris en charge pour des troubles psychiatriques nécessitent la déclinaison d'une architecture dédiée, des travaux ayant montré l'impact de la qualité architecturale sur la dynamique et l'efficacité du soin.

Dans cette perspective des membres de la Commission ont participé au travail mené par l'ANAP pour définir les contours du Référentiel organisationnel et surfacique des établissements sanitaires (anap.fr)

Les éléments suivants doivent faire l'objet d'une attention particulière :
-Les espaces conviviaux,
-Les espaces d'activités,
-L'accès des patients à des espaces extérieurs,
-L'accueil des familles et de l'entourage,
-Les espaces d'apaisement et d'isolement,
-La garantie d'aller et venir.

2/ Le patient doit être au centre des préoccupations

Le groupe rappelle l'importance de placer le patient au centre des préoccupations en citant la notion de « patient partenaire ». Les patients et leurs entourage doivent être associés dès la conception à l'élaboration du projet architectural à l'instar de ce qui se fait dans les pays du nord de l'Europe.

La sécurisation de l'environnement ne doit pas générer d'effet d'enfermement. L'architecture doit être un outil au service de la « déstigmatisation ».

Le parcours de soins ne se résume pas à l'hospitalisation. En effet 80% des patients ont recours à l'ambulatoire, d'où l'importance de porter également l'attention sur les lieux de soins extérieurs à l'hôpital (CMP, CATTP, Hôpitaux de jour...).

3/ Un projet architectural ne peut se concevoir sans un projet médico-soignant préalable

4/ Un projet architectural doit associer équipe de direction, équipes médico-soignantes et usagers.

RYTHME DES REUNIONS

Le Groupe de travail se réunit 4 à 5 fois par an en présentiel à Paris et/ou en visioconférence.

AXES ET OBJECTIFS DE TRAVAIL

1/ Mise à disposition de ressources : Le partenariat avec le réseau Ascodocpsy permettra de regrouper sur le site internet du réseau l'ensemble de ressources nécessaires aux praticiens hospitaliers, aux directeurs et aux professionnels de santé pour l'élaboration d'un projet immobilier en psychiatrie.

2/ Créer un répertoire de réalisations architecturales inspirantes. L'objectif est de permettre aux équipes ayant un projet de réalisation architecturale en psychiatrie de pouvoir visiter préalablement et échanger avec d'autres équipes. Avoir des projets pertinents visibles afin de visualiser ce qu'il se fait ailleurs.

3/ Inventorier et proposer des réflexions concernant toutes les questions importantes identifiées par les membres de la commission tels que :
-Spécificité de l'architecture en psychiatrie,
-Droits à l'intimité, la libre circulation, accueil des familles, place des usagers, image des établissements,
-Conception des espaces d'isolement et d'apaisement
-Gestion architecturale de la sécurité du personnel et des patients
-Identification des nouvelles pratiques appelant des innovations architecturales

4/ Veille documentaire: avec l'appui du réseau Ascodocpsy

5/ Projet d'organisation de webinaires thématiques

6/ Appui ponctuel aux établissements concernant leurs projets en cours ou avenir

OBJECTIFS

- Trouver un bon statut
- Augmenter le nombre de participants
- **Produire des outils :** Guide à l'attention des professionnels de santé, création de fiche établissement
- **Inventoriser des questions pouvant être développées par les membres de la commission** (Accueil des familles, espace d'isolement et d'apaisement, ...)
- **Identifier des actions et des projets :** Lister les établissements autorisés en psychiatrie, recenser les opérations en cours et à venir
- Nourrir la réflexion sur les questions d'architecture
- Proposer des établissements référents
- Participer aux réflexions en cours sur la psychiatrie
- Venir en appui aux établissements sollicitant l'aide ou des conseils du GACAP
- Proposer des Webinaires plusieurs fois par an, chacun sur une thématique spécifique afin d'aider, d'éclairer, donner des outils aux équipes pluriprofessionnelles.

TEXTES DE LOIS - DECRETS

- Décret N°2022-1263 du 28 septembre 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de psychiatrie

- Décret N°2022-1264 du 28 septembre 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité de psychiatrie.

PARTICIPATIONS - EVENEMENTS

1/ Journées de l'Architecture en Santé

-**Menton** : Du 28 au 30 octobre 2019
-**Menton** : Du 26 au 28 octobre 2020 :
Présentation conjointe du Dr Müller et de Mme Finkelstein le lundi 26 octobre 2020 : « Architecture et psychiatrie : Quel avenir ? »
-**Menton** : Du 18 au 20 octobre 2021 :
Intervention conjointe du Dr Schmitt et de Mme Finkelstein le lundi 18 octobre 2021 : « Projet architectural en psychiatrie et en santé mentale : Quelle place pour les représentants des patients et de la communauté médicale au sein des équipes projets (programmation et élaboration) ? »
-**Menton** : Du 17 au 19 octobre 2022 :
Intervention conjointe du Dr Schmitt et M. Terlaud le mardi 18 octobre 2022 « Présentation du Groupe d'Appui et de Conseil en Architecture Psychiatrique (GACAP) » crée le 12 novembre 2020

-**Bruxelles** : Les 27 et 28 mars 2023 :
Mardi 28 mars : Atelier architecture et psychiatrie : « L'espace de dialogue ». Participants : Dr Schmitt, M Beauvais mais également M. Terlaud et Dr Oswald.
Visite du Centre Hospitalier Jean Titeca – Belgique. Clinique accueillant 120 patients ayant une qualité des matériaux et de leur mise en œuvre au-dessus des standards français.

-**Bruxelles** : Les 25 et 26 mars 2024 :
Mardi 26 mars 2024 : Table ronde "Nouvelles pratiques, nouvelles architectures". Participants : Dr Oswald, Dr Schmitt, M Laudat, M. Terlaud.

-**Bruxelles** : Les 24 et 25 mars 2025 :
Mardi 25 mars 2024 : Atelier architecture et psychiatrie.

PARTICIPATIONS - EVENEMENTS

2/ Santexpo

- 24 Mai 2023 : Conférence de M. Laudat « Etat des évolutions architecturales en psychiatrie »
- 22 Mai 2024 : Conférence de M Laudat “Enfermement psychiatrique : Quelles réponses architecturales?”
- 20 Mai 2025 : Intervention et présentation du GACAP au village des architectes

3/ Journées/Congrès/Séminaire Architecture et Psychiatrie

- Société de l’Information Psychiatrique : Le 4 Octobre 2024 : Participation du Dr Schmitt et de Mr Laudat à une table ronde “Architecture, Société et Psychiatrie”
- Guadeloupe : Le 15 Octobre 2024 : Participation du Dr Schmitt à la “Journée Architecture et Santé Mentale”

Les interventions se poursuivent et de nouvelles sont prévues au sein de prochaines commissions et/ou congrès.